



**FICHE DE POSTE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF :
ASSISTANT de SERVICE SOCIAL**

**Classification : P1
N° 2023-172**

Page 1/4

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
(PUPEA)**

UPSILON ET FILIERE ADOLESCENTS

- Informations générales -

Intitulé du poste : Assistant socio-éducatif option : assistant de service social

Responsables Hiérarchiques :

Cadre de Santé : M. Daniel Migliaccio

Cadre Supérieur de Santé – Assistante de pôle : Mme Evelyne Lafon

Responsable métier :

Cadre socio-éducatif : Mme Nathalie Loustau

Responsables Fonctionnels :

Médecin Responsable de filière Adolescents, soins transversaux : Mme le Dr Adeline Tchamgoué

Médecin Responsable d'unité : Mme le Dr Elsa Claverie

Chef de Pôle : M. le Pr Manuel Bouvard

Lieu de travail :

C..H. Charles Perrens

121 rue de la Béchade à Bordeaux

- Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

- Mission et activités du poste -

UPSILON est une unité d'hospitalisation temps plein rattachée à la filière adolescents soins transversaux accueillant des mineurs âgés de 11 à 17 ans, en situation complexe, résidant en Gironde sur les inter-secteurs infanto-juvéniles dépendant du CH Charles Perrens, du CH de Cadillac et du CH de Libourne.

UPSILON est organisée en deux secteurs :

- Secteur USA (Upsilon soins aigus) de 6 lits de court séjour (avec une chambre d'isolement contention) proposant un accompagnement et des soins renforcés, à des mineurs en situations

	FICHE DE POSTE ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Classification : P1 N° 2023-172
		Page 2/4

PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (PUPEA)

UPSILON ET FILIERE ADOLESCENTS

aiguës.

- Secteur USC (Upsilon soins conventionnels) de 14 lits accueillant des adolescents « compliants » à l'hospitalisation et nécessitant des soins rapprochés.

Missions générales du poste :

Mise en œuvre de la méthodologie d'intervention sociale d'aide à la personne individuelle ou de groupe, diagnostic et expertise sociale, travail en réseau pour contribuer à la prévention et au traitement des problèmes sociaux en favorisant l'inclusion et l'autonomie des personnes (titulaires de l'autorité parentale et/ou ayant un intérêt dans la prise en charge des mineurs par exemple Assistant Familial, Educateur Spécialisé...).

Activités principales :

- Informer les personnes sur les procédures, les différents acteurs, l'accès aux droits, à la santé, les orienter
- Accompagner les personnes dans l'élaboration du projet de l'enfant (scolaire, social, soins...)
- Participer à la régulation familiale de situations de tensions ou de dysfonctionnement
- Rédiger des écrits professionnels et les transmettre dans les règles professionnelles
- Contribuer à un diagnostic partagé avec l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à l'évaluation pluridisciplinaire concernant l'admission des adolescents dans l'unité
- Élaborer le projet social de l'enfant et de sa famille en lien avec le projet de soins
- Favoriser la socialisation et l'intégration scolaire des enfants et adolescents
- Participer au travail d'orientation des adolescents
- Assurer le suivi social et favoriser l'autonomie des familles
- Établir des liaisons intra et extra-hospitalières
- Apporter un éclairage social et donner un avis d'expert
- Assurer le suivi du dossier patient et la saisie de l'activité
- Contribuer à la professionnalisation des étudiants en service social
- Participer à la veille sociale
- S'impliquer dans les entretiens annuels professionnels
- S'inscrire dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration des connaissances.

	FICHE DE POSTE ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Classification : P1 N° 2023-172
		Page 3/4

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
(PUPEA)**

UPSILON ET FILIERE ADOLESCENTS

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

Diplômes requis :

- **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.**

Connaissances :

- Connaissances des techniques du domaine d'activité (entretiens, écrits, visites à domicile)
- Connaissances des institutions, des réseaux intra et extra hospitaliers
- Connaissances des politiques sociales et plus particulièrement celles en lien avec la santé, la protection de l'enfance
- Connaissances théoriques en psychopathologie
- Connaissances en droit public.

Savoir être

- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à développer un travail de partenariat
- Disponible, adaptable aux contraintes du poste
- Sens de l'initiative et de l'organisation.

Savoir faire :

- Évaluer une situation sociale
- Accompagner, conseiller une personne, un groupe
- Concevoir un projet, une démarche
- Identifier et analyser des situations d'urgence et définir des actions de protection des personnes (mineurs et majeurs)
- Savoir rédiger des écrits professionnels dans le cadre réglementaire encadrant la profession d'ASS.

- Relations -

	FICHE DE POSTE ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Classification : P1 N° 2023-172 Page 4/4
--	--	---

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
(PUPEA)**

UPSILON ET FILIERE ADOLESCENTS

Relations internes :

Équipes pluridisciplinaires des unités, services administratifs ou de soins, service social.

Relations externes :

Services judiciaires, administratifs et sociaux : Parquet (mineur, majeur), juge (pour Enfant, des libertés et de la détention..., conseil départemental (MDS, PMI, ASE, MDPH...), CPAM, CCAS, CAF, SAMU Social, bailleurs sociaux.... Structures de soins, structures d'hébergement, ITEP, SESSAD, Services de mandataires judiciaires.

- Spécificités du poste -

- Poste à temps plein en CDD réparti entre UPSILON (50 %) et autre unité de la filière adolescents.
- Horaires en journée du lundi au vendredi, de 9H à 16H45.
- Organisation du temps de travail selon le protocole en vigueur.
- Coopération entre assistants sociaux de la filière adolescents et gestion coordonnée des congés pour assurer une présence continue du service social.
- Permis B obligatoire.

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.